

FLASH INFO

www.solidairesfinancespubliques.org

solidairesfinancespubliques.ddfip01@dgfip.finances.gouv.fr



SOLIDAIRES VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2023 ET VOUS REMERCIE POUR VOTRE VOTE SOLIDAIRE !

Les 618 agents de la DDFiP de l'Ain ont été appelés en fin d'année 2022, à s'exprimer et à faire un choix pour 4 ans lors des élections professionnelles. Ils ont majoritairement fait le choix SOLIDAIRE, ce choix que nous appelions de nos vœux.

Que toutes et tous en soient ici remercié(e)s.

Ce choix pour Solidaires Finances Publiques est le choix des valeurs, tout autant que le choix du casting.

Car vos représentant(e)s locaux s'impliquent et s'appliquent dans votre défense. Ils ne lâchent rien, raisonnent constamment avec des valeurs de justice et d'intérêt général. Les deux seuls qui vaillent face aux attaques répétées sur nos missions et nos emplois.

Pas de triomphalisme pour autant

Vos élus n'ont pas les chevilles qui enflent, ni la tête qui ne passe plus le col. Avec humilité et sobriété nous nous remettons sans cesse à votre service et à votre écoute. Pas de répit. La nette avance dans les résultats est une marque de confiance, tout autant qu'une grande responsabilité à défendre vos intérêts. Deux chiffres à retenir : 71,20% de participation dans l'Ain et 41,75 % des votes pour Solidaires.

Le vote électronique a donc ratiboisé le taux de participation. On le craignait, cela s'est vérifié. Il faudra d'autre part s'interroger sur ces collègues inscrits mais qui, in fine, n'ont pas voté. Tout comme nous devons analyser le « vote blanc » non négligeable (16 votes), et tout autant respectable.

La jouer collectif oblige à garder la tête froide et à conserver des valeurs d'humilité. **Car il n'y a pas plus grand projet qu'un projet collectif.**

Celui des suites du NRP et de son prochain plan prévu pour 2026 est un exemple concret. Nous allons donc nous engager dans cet combat en affichant constamment le lien du collectif.

Nous sommes déterminés à ne rien laisser passer qui ne soit une tentative d'abus de pouvoir ou d'intimidation de l'exécutif local.

La force intelligente ne réside pas dans un choix solitaire, mais **solidaire et bienveillant.**

Le concept d'intérêt général désigne la finalité d'actions ou d'institutions censées intéresser et servir une population considérée dans son ensemble.

L'intérêt général est donc une finalité d'ordre supérieur aux intérêts individuels.

Cette notion est abondamment citée pour justifier l'existence de services publics, des actions publiques, des lois et règlements d'ordre public.

C'est la défense de tous, dans le respect de deux valeurs phares, **la justice et l'intérêt général.**

Un choix SOLIDAIRE.

Mobilisation générale...

Branle bas le combat ce mercredi 30 novembre à la direction, l'ensemble des services est mobilisé, tous les agents et les agentes appelés sur le pont, mais quelles sont donc les raisons de ce remue ménage ?

Une nouvelle grande messe est-elle organisée ? Un renfort inespéré d'agents arriverait-il dans le département ? Peut être une mobilisation des agents et des agentes pour plus de chaleur humaine dans les locaux en ces temps d'économie d'énergie et donc de chauffage ?

Non rien de tout ça... Si les temps partiels et le télé travail des collègues exerçant en direction ont été annulés, si un rappel sur une tenue correcte leur a été fait, c'est, une fois de plus, juste pour présenter une belle vitrine lors d'une visite de la DG !

Des bureaux remplis d'agents c'est quand même mieux que la réalité vécue par les collègues au quotidien ! Il ne faudrait quand même pas donner l'image d'une DDFIP 01 en manque d'agents !

Alors on revient aux bonnes vieilles méthodes utilisées dans les grandes « démocraties » de ce monde : on présente une image très loin de la vérité mais au moins on peut briller. Quelle importance si les fiches de signalement s'entassent ? Quelle importance si les agents sont écrasés par la charge de travail ? Circulez il n'y a rien à voir !



RETRAITES : ENSEMBLE CONTRE LA REFORME

**NON AU DEPART A 64 ANS,
NON A L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATION
Toutes et tous en grève
à partir du Jeudi 19 janvier**

Le gouvernement a présenté, Mardi 10 Janvier, le contenu de sa réforme des retraites. Sans tenir compte de la position unanime des organisations syndicales, il envisage donc le recul de l'âge de départ à 64 ans avec effet dès l'été 2023. Cela commencera à impacter les salariés nés à partir de 1961, avec l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans dès 2027 ainsi que le recul des départs anticipés et des carrières longues.

Les ajustements présentés n'y changent rien, toutes les organisations syndicales du département réaffirment leur opposition à ces mesures inutiles et injustes.

Refusant de prendre en compte les mises en garde unanimes de nos organisations syndicales, le gouvernement a choisi la voie du conflit alors qu'une écrasante majorité de la population rejette cette réforme.

Nos organisations syndicales nationales CFTD, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires, FSU appellent à une première journée de grève et de manifestation le 19 janvier qui donne le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites dans la durée.

Dans ce cadre et dès maintenant, nos organisations syndicales départementales déposent un préavis de grève et appellent les salariés à se réunir sur les lieux de travail, pour organiser la grève à partir du 19 janvier et décider des suites à y donner. Exigeons l'abandon de la réforme !

**Tous ensemble, salariés, chômeurs, retraités et jeunes
en grève et en manifestation
le JEUDI 19 JANVIER 14h30
À
BOURG EN BRESSE CHAMP DE FOIRE**



Pour connaître nos propositions et toutes les informations sur le sujet :

<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/carriere/retraite.html>



À la DGFIP comme partout ailleurs LA RETRAITE À 64 ANS, C'EST NON !

Le gouvernement Borne-Macron vient d'annoncer les grandes lignes de son projet de contre-réforme des retraites : ce sera donc 64 ans minimum à l'horizon 2030.

Pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein il faudra avoir cotisé 43 ans dès 2027, au lieu de 2035 comme le prévoyait la loi Touraine de 2014.

Toutes et tous concernés, toutes et tous perdants !

Le gouvernement veut aller vite et cette contre-réforme sera mise en œuvre, si nous ne les faisons pas reculer, dès le 1er septembre 2023 pour toutes les générations nées à partir de 1961. Avec ce projet, les catégories les plus modestes et précaires seront les plus fortement touchées et les personnes proches de la retraite le plus rapidement !

Malgré l'idée véhiculée que nous vivons plus longtemps et qu'il faudrait donc travailler plus longtemps, avec cette réforme notre retraite sera plus courte, et notre pension moins élevée ! De plus, rappelons qu'après 60 ans les probabilités de se trouver en arrêt maladie longue durée sont plus fortes avec les conséquences financières qui vont avec.

Vous pensiez travailler au-delà de 62 ans et vous pensiez donc ne pas être concerné ? FAUX

Avec la réforme vous ne toucherez plus la surcote pour les trimestres supplémentaires cotisés au-delà de 62 ans l'âge légal étant reculé. Cela fera donc baisser le niveau de votre pension.

Vous avez commencé à travailler tard, vous n'aurez donc pas vos annuités à 62 ans donc cette réforme ne vous impacte pas ! FAUX

D'une part vous perdez la possibilité de partir en retraite avant 64

ans même si c'est avec une décote. D'autre part avec la mise en œuvre avancée de la durée de cotisation à 43 annuités le montant de votre pension sera encore plus faible que prévu.

Vous avez travaillé très tôt, vous pensez donc ne pas être concerné ! FAUX

En effet, Emmanuel Macron a déjà annoncé que le départ pour carrières longues et les carrières actives sera également retardé ! Rien ne changera pour celles et ceux qui ont commencé à travailler avant 16 ans, en revanche pour celles et ceux qui ont travaillé entre 16 et 18 ans le départ ne se fera pas avant 60 ans et celles et ceux ayant commencé à travailler entre 18 et 20 ans, ce sera 62 ans.

Un choix de société !

Afin d'avoir une majorité au parlement, le gouvernement a donc choisi de reculer l'âge légal du départ à la retraite à 64 ans et non à 65 ans. Mais ne nous y trompons pas : 64 ou 65 ans, les effets seront les mêmes pour la majorité de la population ! Chacune et chacun verra son temps de retraite diminuer mais aussi son niveau de pension !

Cette nouvelle contre-réforme des retraites est un choix politique : celui de faire diminuer sur le dos de la majorité des salarié.es du privé comme du public les dépenses publiques, surtout les dépenses sociales et laisser les plus jeunes au chômage ou dans la précarité ! Mais aussi comme le gouvernement l'a indiqué dans ses engagements à la Commission Européenne et dans le budget de 2023, cette réforme permettra de compenser la baisse des impôts de productions aux entreprises ! Les 20 milliards d'économie par an que représentent cette contre-réforme se font donc bel et bien sur le dos des salarié.es.

Cette contre-réforme met clairement en jeu la façon de partager les richesses, notre modèle social et nos choix de société !

Les faire reculer, c'est possible, dans l'unité la plus large comme vient de nous le démontrer l'intersyndicale interprofessionnelle où l'ensemble des organisations syndicales de ce pays appellent à une première journée de grève et de manifestations le 19 janvier 2023

Cette journée doit être massivement suivie à la DGFIP et dans l'ensemble des secteurs d'activités, car elle permettra de créer un mouvement d'ensemble, seul à même de gagner !

LE 19 JANVIER, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

Pour nous contacter : contact@solidairesfinancespubliques.org